



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 31577

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le transport routier de marchandises. Secteur extrêmement concurrentiel, le transport routier de marchandises joue un rôle clé pour l'économie française. Or, les entreprises françaises affrontent quotidiennement une forte concurrence européenne, avec de nombreux handicaps. La pratique dite du cabotage se révèle extrêmement préjudiciable pour les entreprises françaises. Aussi, il lui demande de préciser les actions envisagées par le Gouvernement auprès des instances européennes pour harmoniser et encadrer le cabotage à l'échelon européen.

Texte de la réponse

En août dernier, le Premier ministre a confié à un parlementaire, Francis Hillmeyer, la mission de réaliser un rapport dressant un bilan de la situation économique et sociale du transport routier de marchandises à la veille de l'élargissement de l'Union européenne et proposant des mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans de meilleures conditions de concurrence. À l'occasion de la communication de ce rapport, le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a présenté aux partenaires sociaux du secteur, fédérations patronales et organisations syndicales, le 8 avril dernier, ses propositions pour un plan d'action des pouvoirs publics en faveur du transport routier. L'objectif poursuivi est double : redonner au transport routier tous les moyens pour assurer son développement dans l'Union européenne, avec une volonté forte de cohésion sociale et de promotion de l'emploi ; refonder la politique de contrôle et de sanctions pour garantir une concurrence loyale. Le travail interministériel pour mettre en oeuvre le plan d'action est en cours. S'agissant du cabotage, la difficulté réside dans la définition de son caractère temporaire. Le Gouvernement a saisi la commission de ce sujet en vue d'aboutir à une harmonisation de l'encadrement applicable. Dans l'attente, un projet de texte national est actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31577

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 231

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6360